



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que lors de l'assemblée régulière du conseil prévue le mardi 15 janvier à 19 h, au théâtre Lilianne-Perrault situé au 195, rue Principale, le conseil rendra une décision sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Demande de dérogation mineure : 68, route 111 Ouest

Le propriétaire du 68, Route 111 Ouest souhaite obtenir une dérogation mineure pour la raison suivante :

- La marge de recul avant est de 5,48 mètres alors que le règlement exige une distance de 6,0 mètres.
- La longueur de la cour arrière représente 19,5 % de la profondeur du lot alors que le règlement exige 25 %.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre le maintien de la maison, même si elle ne respecte pas toutes les dispositions du règlement de zonage en vigueur.

DONNÉ À LA SARRE
CE 30 décembre 2019
Isabelle D'Amours
Greffière